PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le treizième jour de juin deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9419-06-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9420-06-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 a été courriellé à chacun des maires le 10 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 9 mai 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9421-06-2016 TNO

Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le Rapport des impayés et déboursés directs :

Paiements: 1 353,20 \$ Factures: 25 748,73 \$

TOTAL: <u>27 101,93 \$</u>

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance au cahier de suivi :

Lettre d'Hydro Québec, ayant pour objet *Planification 2016 d'entretien des emprises de lignes de transport,* datée du 30 mai 2016, signée par la conseillère des relations avec le milieu - Matapédia, Mme Catherine Bujold.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 MAI</u> 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 mai 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9422-06-2016 TNO

Contrat d'entretien estival de la route Ruisseau-Landry, résolution abrogée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit abroger la résolution numéro 9381-05-2016 TNO titrée Contrat d'entretien estival de la route Ruisseau-Landry, signature autorisée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, abroge la résolution numéro 9381-05-2016 TNO titrée Contrat d'entretien estival de la route Ruisseau-Landry, signature autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9423-06-2016 TNO

FAIR, volet 4, approbation du projet, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit modifier la résolution numéro 9380-05-2016 TNO titrée *FAIR*, volet 4, approbation du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, remplace le montant 22 206,30 \$ par 20 350,00 \$ apparaissant dans la résolution numéro 9380-05-2016 TNO titrée FAIR, volet 4, approbation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9424-06-2016 TNO

FAIR, volet 4, Hugues Essiambre

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit procéder à l'engagement d'un journalier pour le projet relatif à l'entretien des installations récréatives dans le secteur Cap-Seize présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4,* du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

- 1. engage M. Hugues Essiambre, à titre de journalier, pour le projet relatif à l'entretien des installations récréatives dans le secteur Cap-Seize présenté dans le cadre du FAIR, volet 4, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, lequel projet est de 14 semaines, soit du 26 juin au 2 septembre 2016 et du 19 décembre 2016 au 14 janvier 2017, à raison de 35 heures par semaine;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un contrat de travail avec M. Hugues Essiambre aux conditions définies par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9425-06-2016 TNO

Compensation – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 6 008 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la compensation distribuée à la MRC de La Haute-Gaspésie vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de *l'Annexe A* identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les routes susmentionnées :

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes *l'Annexe B* ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à

la MRC, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Une copie de l'*Annexe A* et une copie de *l'Annexe B* sont déposées en annexe au livre des délibérations sous la cote A-551.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9426-06-2016 TNO

Approbation devis et plans pour soumission Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route St-Joseph-des-Monts, Stantec

CONSIDÉRANT le dépôt du devis et des plans pour la soumission Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route St-Joseph-des-Monts préparés par Stantec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le devis et les plans pour la soumission Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route St-Joseph-des-Monts, tels qu'ils ont été soumis par Stantec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9427-06-2016 TNO

Soumissions rejetées, Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route St-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées pour la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route St-Joseph-des-Monts, lesquels sont :

Les Entreprises Roy, Duguay et ass. inc. 96 452,00 \$ plus taxes 9185-1444 Québec inc./Excavation D.L. 96 675,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des travaux par Stantec Expertsconseils Itée était de 63 000 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT l'écart entre le coût estimé et le montant du plus bas soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour un contrat de 100 000 \$ et plus doit apparaître sur le site SÉAO et s'adresse au public;

CONSIDÉRANT l'avis technique de Stantec Expert-conseils Itée sur l'ordre de priorité des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

- rejette les soumissions relatives à la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route St-Joseph-des-Monts;
- 2. lance un nouvel appel d'offres relatif à la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue ;
- 3. engage Stantec Expert-conseils pour modifier le devis et les plans en fonction du nouvel appel d'offres ;
- 4. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document pour réaliser ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9428-06-2016 TNO

Demande de subvention - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de subvention de 5 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) pour les territoires non organisés pour la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est de 11 000 \$ pour la réparation de la surface de roulement et des chasse-roues du pont Ruisseau Côté, lequel est situé sur la route Saint-Joseph-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer la demande de subvention de 5 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) pour la réparation de la surface de roulement et des chasse-roues du pont Ruisseau Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9429-06-2016 TNO

Évaluation préliminaire des différentes options de chaînes de production et traitement d'eau pour la salle des loisirs de Cap-Seize

CONSIDÉRANT le dépôt de l'Évaluation préliminaire des différentes options de chaînes de production et traitement d'eau pour la salle des loisirs de Cap-Seize (Q162149A);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, choisisse l'option *Puits de surface actuel considérant une eau de bonne qualité traitée à 40 litres par minutes (eau adoucie + UV)* pour la salle des loisirs de Cap-Seize, au coût de 40 000 \$, avec un entretien annuel de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHENES, il est résolu de lever la séance à 19 h 35.

Allen Cormier, préfet
Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».